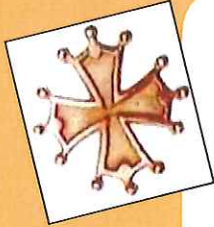




ARPHY



? DES QUE DIS ?

Le périodique informatif

Eté 2020

Numéro 23

EDITORIAL

2020 : année magique ? (Editorial du n°22) En fait année tragique à l'échelle mondiale...

SOMMAIRE :

EDITORIAL

Partie crêpes

La fibre

Campagne recrutement pompiers

La relecture de mon édito de février dernier me montre combien l'excès d'optimisme peut vous faire passer pour un précieux ridicule. Mais à ma décharge je reconnais que j'en savais moins sur la COVID-19 que le Ministère de la Santé dès le mois de décembre !

Nous voilà donc au milieu d'une année terrible pour notre santé, notre économie en particulier touristique et l'obligation de vivre un second semestre avec la plus grande prudence.

Arphy a vécu ces derniers mois dans un confinement bien respecté et solidaire avec des attentions portées les uns envers les autres. Merci à tous pour cette discipline.

En tout début de confinement, les élections municipales du 15 mars ont été maintenues et une équipe renouvelée à plus de la moitié s'est très vite mise au travail.

Durant le confinement les services de la Mairie ont été assurés avec le travail à domicile de nos secrétaires, notre agent technique sur le terrain. Toutefois, à la Mairie, nous sommes confrontés depuis fin décembre dernier à des dysfonctionnements en terme de téléphone et d'internet, transformés depuis ensuite et jusqu'à présent en silence et absence totale de communication. Mais il faudra bien résoudre ce problème technique en dépit des multiples interventions et changement de matériel. Année magique disais-je ?

Quant aux festivités traditionnelles sur la Commune, après la soirée crêpes du 22 février, tout est annulé jusqu'à nouvel ordre. L'année risque d'être blanche et on se rattrapera dès que le ciel sanitaire s'éclaircira, sans doute pas avant de nombreux mois. Continuons de nous protéger .

Le Maire Jean-Pierre GABEL

? DES QUE DIS ?

LE PÉRIODIQUE INFORMATIF DE LA COMMUNE D'ARPHY

Soirée crêpes (avant confinement)

Samedi 22 février, le soir n'était pas encore tombé. Un petit air frais et vivifiant descendait des Cascades d'Orgon. La première étoile, celle du berger, guidait nos pas vers la salle communale pour la soirée crêpes annuelle

Déjà les premiers arrivants descendaient sur la place, heureux de se retrouver pour une soirée conviviale. Un bon feu ronflait sous le barbecue de la halle. Trois grosses marmites ventruées et liseré de noir mijotaient avec de joyeux glougloutements. Dès l'entrée les tables nappées de blanc nous faisaient signe : chacun s'installa à son aise. Puis commença l'apéritif. Au fil du temps les voix montaient et de grands éclats de rire réchauffaient l'ambiance.

Enfin le repas commença. Pâté et tranches de rosette circulèrent dans de grands plats accompagnés de pain croustillant. Un petit vin frais arriva sur les tables. La soupe à l'ancienne qui mijotait dans les trois marmites sur le feu de bois se présenta à nous. Assaisonnée de « misson », un fumet montait aux senteurs ancestrales, bien épaisse avec de bons légumes. Bols et assiettes furent remplis et cela nous réchauffa en réveillant bien des saveurs du temps où les commodités modernes en cuisine n'existaient pas encore.

Ensuite le dessert fit son apparition : de grandes piles de crêpes dorées à souhait nous mirent l'eau à la bouche. Pour les accompagner, sucre, pâte au chocolat, diverses confitures et sirop d'érable étaient proposés. Chacun s'approcha afin de garnir son assiette selon son goût. Puis brusquement la lumière s'éteignit et une belle lueur illumina la salle : les crêpes flambées nous titillèrent les papilles. Beaucoup d'amateurs apprécièrent cette initiative.

Des rires et des échanges animés ponctuèrent cette belle soirée. Un grand merci à Marc et aux bénévoles pour cette soirée conviviale. Puis vint le temps de rentrer, un peu à regret. La nuit était belle et étoilée.

Annie Montagne-Gabel



La fibre optique : ultrasonique

Explication

Une fibre optique est un fil en verre ou en plastique très fin qui a la propriété d'être conducteur de lumière et qui permet la transmission de données numériques. Elle offre un débit d'informations nettement supérieur à celui du cuivre ou des câbles coaxiaux et peut servir de support à un réseau « large bande » par lequel transitent aussi bien la télévision, le téléphone, la visioconférence ou les données informatiques.

Les réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH : Fiber to the home) utilisent de la fibre optique pour relier directement le domicile du client au réseau internet, ce qui garantit un résultat optimal, maximisant le débit et minimisant la perte de qualité. Cette technologie très haut débit offre les débits descendants les plus élevés du marché pouvant aller jusqu'à 1 Gb/s.

Pour quoi faire ?

Télétravail, domotique, télémédecine, télésurveillance, TV ultra HD, jeux en ligne, avec la fibre l'imagination n'a plus de limite.

Exemples de téléchargements : un film de 700 Mo = 5 minutes en ADSL et 7 secondes avec la fibre, une saison de série (10 épisodes) soit 5000 Mo = 45 min en ADSL et 50 sec en fibre.

A Arphy

L'installation du réseau par SFR devrait être terminée sur la Commune fin 2020 en utilisant les infrastructures actuelles pour atteindre le domicile. Restera à chacun de contacter son opérateur internet ou d'en choisir un pour l'installation dans le domicile de la prise spéciale fibre et d'une box adaptée (fibre et non plus ADSL).

Jean-Pierre GABEL



? DES QUE DIS ?

LE PÉRIODIQUE INFORMATIF DE LA COMMUNE D'ARPHY

Le centre d'incendie et de secours du Vigan lance une campagne de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires.

Pour de plus amples renseignements, contactez le chef du centre d'incendie et de secours du Vigan au 04.67.81.64.55.

Le Gard compte environ 3000 sapeurs-pompiers. Parmi eux, près de 2700 hommes et femmes sont sapeurs-pompiers volontaires.

Parallèlement à leur profession, à leurs études ou à leur vie familiale, les sapeurs-pompiers volontaires vivent un engagement au service de leurs concitoyens. Cet engagement est indispensable pour garantir une bonne organisation et permettre à chaque citoyen de bénéficier des secours d'urgence.

Après une formation initiale, ils peuvent porter secours aux victimes d'accidents, éteindre des incendies ou intervenir dans des situations d'urgence aux côtés des autres services publics.

Conditions d'engagement :

L'engagement de sapeur-pompier volontaire est subordonné aux conditions suivantes :

- Être âgé de 16 ans au moins et de 55 ans au plus,
- Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- S'engager à exercer son activité de sapeur-pompier volontaire avec obéissance, discrétion et responsabilité, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
- Remplir les conditions d'aptitude physique et médicale correspondant aux missions confiées aux sapeurs-pompiers volontaires,
- Résider de préférence sur le secteur du Vigan,
Il n'est pas nécessaire d'être de nationalité française.

